



DOUANE

BRAVO !.....BEN NON !

SÉCURITÉ AÉRONAUTIQUE

Quand c'est bien, il faut aussi savoir le dire !

Le 25 août 2025 à l'occasion d'une escale sur terrain extérieur l'équipage d'un de nos hélicoptères EC-135 constate lors de la visite interval une fuite sur l'un des circuits hydrauliques alimentant les commandes de vol.

Suite à la Fiche d'Évènement Aéronautique (FEA) rédigée par l'équipage et aux investigations menées par les Personnels Non Navigants Techniques (PNNT) de l'Échelon Technique (ET) du Havre, l'Organisme de Gestion du Maintien de la Navigabilité de la Douane (OGMN) déclenche aussitôt un contrôle de parc sur la flotte EC-135 Douanière. Non seulement au niveau du défaut détecté mais, suite aux recommandations des techniciens de l'Échelon Technique Hélicoptères de Hyères en élargissant le périmètre de ce contrôle.

En parallèle la DNGCD informe la Direction de la Maintenance de l'Aéronautique (DMAé) ainsi que le titulaire du marché d'entretien privé et Airbus Hélicoptères constructeur des EC-135. Les contrôles de notre flotte permettront la reprise de défauts sur 3 de nos 5 machines, et sur 9 des 13 appareils de la Gendarmerie.

Affaire rondement menée. Satisfecit légitime et personnel des techniciens et agents de l'OGMN ; Seuls manquent les remerciements et félicitations de leur hiérarchie mais bon, ça ils ont malheureusement pris l'habitude de s'en passer..

Le 14 octobre, soit plus d'un mois après la bataille, Mr le Conseiller de Sécurité Aérienne (CSA) auprès de la Direction Générale se saisit de la question. On ne peut, certes, qu'adhérer à cette démarche concernant l'analyse et la réaction de l'OGMN et de l'Organisme d'Entretien (OE) face à un problème touchant les commandes de vol. En revanche, que penser de son affirmation que « *les causes racines au sein de l'Organisme d'Entretien, les responsabilités et défaillances éventuelles* » sont à l'origine du problème survenu ? Sur la base de quelle analyse technique ? Quelles sont ces causes ? Doit-on en déduire qu'elles se retrouvent également au sein de la Gendarmerie dont les aéronefs sont impactés par le même problème ?

Pour la CFDT, il est dommage qu'un jugement hâtif soit ainsi porté à priori avant de disposer des éléments concrets d'analyse et d'appréciation. Où est la « culture juste » prônée par l'Administration lors de l'analyse consécutive ou en prévention d'événements touchant la sécurité aéronautique ?

En Douane, agiter l'épouvantail de la sécurité aéronautique à mauvais escient n'est pas nouveau, mais entraîne surtout des effets néfastes sur la nécessaire confiance entre Navigants et Soutien. Cela dégrade fortement les relations inter-personnelles et inter-spécialistes avec un impact négatif certain sur l'image de l'aérien douanier tant en interne qu'en externe. La restauration d'une attractivité suffisante dans l'aérien douanier nécessite absolument de restaurer un dialogue apaisé et bienveillant entre les différents niveaux hiérarchiques, les différentes catégories de personnel et les différentes unités.

Depuis des années, la Direction refuse le simple examen de la valorisation des compétences des PNNT ; Dernièrement, elle les catégorise comme des « sous agents » de la « Surveillance » remettant en question leur habilitation au tir ; Considérant comme « malveillant » un technicien lanceur d'alerte ; Invisibilisant systématiquement l'OE lors des succès obtenus par la composante aérienne... Aujourd'hui à l'occasion de cet événement aérien, permettra t'elle de jeter la suspicion sur le travail de ses personnels ?

Alors, quand c'est bien, il faut le dire : La gestion de cet évènement tant par l'équipage que par l'OGMN et l'OE est conforme aux exigences de sécurité aéronautiques les plus exigeantes. Les agents et la CFDT attendaient plutôt des félicitations que des mises en cause infondées...

